

DE LA PRISON DE STANLEYVILLE

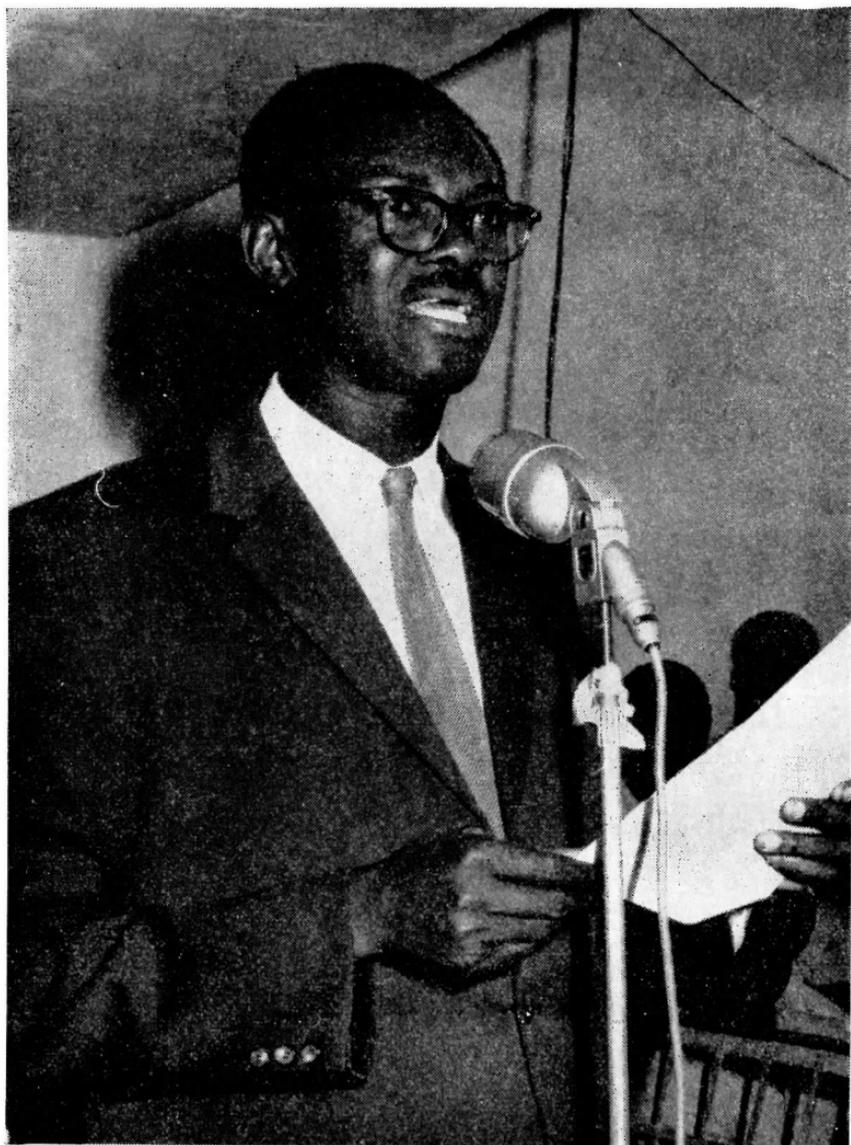
PATRICE LUMUMBA

PRESIDENT DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS

**REFUTE LE DISCOURS
DU GOUVERNEUR DE LA
PROVINCE ORIENTALE
PRONONCE LE 3-11-59 SUR**

LES INCIDENTS DE STANLEYVILLE

PATRICE LUMUMBA
REFUTE
LE DISCOURS DU GOUVERNEUR



DE LA PRISON DE STANLEYVILLE

PATRICE LUMUMBA

PRESIDENT DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS

**REFUTE LE DISCOURS
DU GOUVERNEUR DE LA
PROVINCE ORIENTALE
PRONONCE LE 3-11-59 SUR**

LES INCIDENTS DE STANLEYVILLE

www.stanleyville.be

RAPPEL CHRONOLOGIQUE :

Du 23 au 28 octobre 1959 :

Congrès du Mouvement National Congolais.

29 octobre :

Ouverture du congrès des cinq mouvements : Centre de Regroupement Africain — Parti du Peuple — Mouvement National Congolais — Union Nationale Ruan-daise — Union de la Jeunesse du Congo.

30 octobre au soir :

Répression policière : une trentaine de morts et une centaine de blessés.

1 novembre :

Arrestation de Lumumba.

Lors des événements de Stanleyville, le gouverneur de la province, Monsieur Leroy, fit une longue déclaration qui fut reprise intégralement dans la presse et à la radio.

Cette déclaration imputait la responsabilité des événements à Patrice Lumumba, Président du MNC, qui fut arrêté et est incarcéré depuis à la prison de Stanleyville.

C'est de cette prison que nous parvient le message ici publié : Patrice Lumumba réfute les allégations du gouverneur.

Les éléments que Patrice Lumumba apporte ici doivent hâter sa libération. Est-il souhaitable que le leader du parti qui a recueilli 90 pour cent des suffrages dans toutes les communes de Stanleyville lors des récentes élections ne soit pas assis à la table ronde qui discutera les jours prochains de l'avenir du Congo ?

11 janvier 1960

LES EDITEURS.

Mais le règne de la force et de la possession frauduleuse est voué désormais à l'échec, car il n'existe plus aucune influence extérieure, aucune pression étrangère qui puisse ployer un peuple aux lois de la domination et de la dépossession. Dans la lente progression de l'univers humain, que sanctionne à mesure le développement de la conscience universelle, la force brutale et les emprises illégitimes se situent de plus en plus en marge des valeurs positives de l'homme.

SEKOU TOURE

Message au IIe Congrès
des Ecrivains et Artistes noirs
Rome - Pâques 1959

La vérité sur les incidents de Stanleyville

REFUTATIONS

AU DISCOURS PRONONCE LE 3-11-1959 PAR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE ORIEN- TALE SUR LES INCIDENTS DE STANLEYVILLE

4e alinéa : Le Gouverneur déclare :

« Le Congrès commencé le vendredi 23 octobre se déroula d'une façon à peu près normale, jusqu'au mercredi soir — (observation : le mercredi soir fût le 28-10, date de clôture du congrès).
» ...Et les pouvoirs publics, malgré une tension croissante, malgré certaines provocations et menaces de désordre laissèrent le congrès poursuivre ses travaux.

Réfutation :

1) Par cette déclaration, le Gouverneur reconnaît que, du vendredi 23, date d'ouverture du congrès, au mercredi 28 octobre, date de clôture du congrès, celui-ci s'est déroulé normalement. En réalité, le Congrès fut clôturé sans le moindre incident, le service d'ordre ayant été organisé par nos propres soins. A la fin de chaque séance, nous exhortions les membres à observer une discipline exemplaire et à veiller

particulièrement au maintien de l'ordre. La preuve en est que les incidents — dont l'Administration est seule responsable, ne se sont produits que dans la soirée du vendredi 30 octobre, **soit deux jours après la clôture de notre congrès.**

2) Si, comme l'affirme le Gouverneur de Province, des provocations et des menaces de désordre avaient été perpétrées par le Congrès, les pouvoirs publics n'auraient certainement pas laissé celui-ci poursuivre ses travaux sans intervenir pour mettre les choses au point. Et s'ils avaient constaté une « tension croissante », je ne pense pas non plus que les pouvoirs publics auraient laissé accroître une pareille tension sans prendre contact avec les responsables du congrès.

Ou bien, les pouvoirs publics n'ont pas rempli leur mission qui est de veiller au maintien de l'ordre social, ou bien ils n'ont rien constaté d'anormal depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture du congrès. Cette dernière hypothèse est la seule valable, parce que conforme à la vérité : les pouvoirs publics n'ont rien constaté d'anormal, c'est pour cela qu'ils ont laissé le congrès poursuivre ses travaux jusqu'à la fin.

Ce qui est vrai — et nous l'avons signalé à temps au Gouverneur, est que les gendarmes avaient délibérément créé et alimenté une certaine tension au sein de la population, juste au moment où nous tenions le congrès. Deux de nos congressistes, MM. KANYINDA, délégué du M. N. C. Elisabethville et KASHAMURA, Président général du Centre de Regroupement Africain, de Bukavu, furent malmenés par la police, l'un ayant reçu des coups de matraque et ayant été renversé dans la boue, l'autre ayant été menacé d'un revolver par un commissaire de police européen. Ils n'ont absolument rien fait qui pouvait justifier de telles molestations.

Devant ces actes de provocation, nous avons adressé sur-le-champ un télégramme de protestation au Gouverneur de Province, en précisant

dans ce télégramme, que ses gendarmes étaient en train de provoquer la population, de semer la panique pour procéder ensuite à la répression en cas d'une moindre réaction des Congolais. Nous savions bien que c'était par des tentatives de ce genre que l'Administration préparait les répressions.

Notre recours au Gouverneur resta sans réponse et nous n'avons pas compris les raisons de son de son silence à notre alerte. Était-ce un coup monté dont l'exécution en était à ses débuts ? En tout cas, le silence du Gouverneur était significatif.

Trois ou quatre jours après notre télégramme, des incidents malheureux, savamment préparés par certains fonctionnaires de l'Administration, éclataient à la stupéfaction générale.

Il est clairement démontré que le Gouverneur de Province porte personnellement une part de responsabilité dans ces incidents : au lieu de répondre à notre appel et de remédier immédiatement à la situation, il a laissé ses agents continuer à fomenter et à préparer une barbare répression à l'égard des populations.

CONSEQUENCE : Une trentaine de Congolais littéralement massacrés par des balles — ces gens étaient tués **uniquement** par des commissaires de police et gendarmes **européens**. Aucun militaire noir n'a tiré sur les Congolais.

5e alinéa : Le Gouverneur dit :

- » Disons en passant que la phrase relative
- » à la participation de nombreux chefs
- » coutumiers est une exagération énorme.
- » 22 chefs de la Province orientale délé-
- » gués par leurs pairs étaient descendus
- » à Stanleyville pour désigner ceux d'entre
- » eux qui feraient partie de la commission
- » de contrôle des élections.
- » Que le M. N. C les accapare, c'est ingé-
- » nieux, mais d'une probité contestable, et
- » les Chefs ont réagi vigoureusement en
- » adressant à Bruxelles un message de pro-
- » testation.

Réfutation :

Plusieurs chefs coutumiers, **membres du M. N. C.**, venus de différentes régions de la Province — d'autres venant des provinces du Kasai et du Kivu — ont effectivement participé aux travaux du Congrès. Certains chefs arrivèrent malgré l'opposition, suivie de menaces de représailles, des Administrateurs de leurs régions.

Les 22 chefs dont parle le Gouverneur dans son discours et qu'il a fait venir à Stanleyville, n'ont absolument rien à voir avec les chefs qui ont assisté à notre congrès. Les journalistes européens, qui assistaient à notre congrès, ont bien vu ces chefs, dont certains portaient leurs médailles et insignes officiels : la presse possède la liste de ces chefs.

Le Gouverneur déclare que ses « invités », les 22 chefs ont adressé un message de protestation à Bruxelles. Ce message a été suggéré et rédigé par le Cabinet du Gouverneur de Province, dans le seul but de brouiller les cartes et de faire croire au Ministre et à l'opinion publique métropolitaine que des chefs n'ont pas assisté au congrès M. N. C.

Personne n'ignore à Stanleyville que la plupart des chefs sont affiliés au M. N. C.; l'Administration a vainement essayé de les détourner, mais les chefs, comme leurs sujets, considèrent le M.N.C. comme le mouvement qui représente le mieux leur opinion et qui défend le mieux leurs intérêts.

La preuve en est donnée par la victoire écrasante que le M. N. C. vient de remporter aux élections et ce, malgré les manœuvres d'obstruction de l'Administration.

En lisant le discours du Gouverneur de la Province Orientale, on se demande si les Autorités de Stanleyville ont le souci de la vérité.

8e alinéa : Le Gouverneur déclare :

« Accéder au désir du congrès c'était
» ajourner les élections, reporter la mise en

» place des institutions, **donc retarder l'in-**
» **dépendance.**

Réfutation :

L'interprétation du Gouverneur est erronée. En demandant l'ouverture des négociations avant les élections, le congrès voulait au contraire voir accélérer le processus de l'indépendance. En d'autres mots, le congrès se référait au message ministériel du 16 octobre 1959 et dans lequel le Ministre De Schryver précisait que « la Belgique n'entend pas imposer au Congo des formules toutes faites ». En langage clair, le message du Ministre devait être discuté, notamment quant aux réformes qu'il préconisait.

Puisque les réformes et le système électoral préconisés par le Ministre n'ont pas rencontré l'approbation de la population, le congrès a estimé nécessaire de demander l'ouverture immédiate des négociations avant le déroulement des élections : c'était la seule voie possible pour sortir de l'impasse. Un dialogue franc et loyal, tenu entre le Ministre et les dirigeants des partis politiques, devait indubitablement dissiper les équivoques et réconcilier les parties. C'est dans cet esprit que notre télégramme au Ministre contenait, entre autres, cette phrase : « L'INTERET SUPERIEUR DU CONGO ET DE LA BELGIQUE MILITE EN FAVEUR DE CES NEGOCIATIONS ».

En effet, nos deux pays — le Congo et la Belgique — ont intérêt à chercher **ensemble** des solutions constructives à nos problèmes communs. Cela implique que les dirigeants belges doivent se dépouiller de leur tendance à vouloir toujours imposer. C'est là que réside le mal. C'est là l'origine du mécontentement des Congolais et du malaise politique.

Nous n'avons, en aucune occasion, conçu la solution du problème congolais ou l'accession du Congo à l'indépendance, sans passer par la voie des négociations pacifiques et amicales avec la Belgique.

9e, 10e et 11e alinéas : le Gouverneur déclare :

« Devant l'attitude du Ministre, M. Lumumba
» ba sortit de la réserve qu'il s'était dans
» une certaine mesure imposée. Et le mercredi 28 à sa séance quotidienne, il
» menta son auditoire de propos tels que
» ceux-ci :

» Le Congrès National du M. N. C. a
» décidé que le divorce avec la Belgique
» est prononcé à partir d'aujourd'hui. Nous
» marcherons contre la Belgique. On vient
» de publier un décret où l'on dit que ceux
» qui sabotent les élections on les mettra en
» prison. Nous n'avons pas voulu utiliser la
» violence, mais pour votre frère opprimé
» et qui souffre ne votez pas. Tous ceux
» qui veulent l'indépendance immédiate ne
» se présenteront pas au bureau de vote,
» parce que ce sera votre suicide.

» Aujourd'hui, jusqu'à l'indépendance
» congolaise, un mot d'ordre : pas de collaboration : désobéissance civile, lutte
» pour le peuple; pas d'élections, tout le
» monde doit boycotter les élections. Vous
» tous qui êtes ici à la fin de l'année n'allez pas voter. Si vous le faites c'est que
» vous êtes contre l'indépendance.

» Et pour finir une menace envers les
» Congolais. « Si quelqu'un n'a pas sa carte
» du M. N. C. c'est qu'il ne veut pas l'indépendance ». Phrase grosse de sous-entendus.

Observation :

Ici, le Gouverneur ne cherche qu'un but : justifier devant l'opinion publique, les mesures de répression brutale que son Administration a cru devoir prendre à l'égard de la population noire ; le Gouverneur, principal responsable de cette farouche répression, veut aussi se disculper, en essayant de trouver un bouc-émissaire en ma personne.

Partisan acharné de la démocratie, je n'ai jamais refusé des élections; mais contre quoi je m'insurgeais, c'est contre des élections anti-démocratiques qui prévoyaient **40 % des membres nommés** — 40 % des sièges que l'Administra-

tion coloniale a voulu se réserver par des nominations arbitraires. Avec un tel système électoral, le Congo ne pouvait pas avoir des assemblées démocratiques et vraiment représentatives : l'indépendance que la Belgique nous a promise n'avait donc plus aucun sens.

Ou bien la Belgique se prononce **sincèrement** en faveur de l'indépendance du Congo — et nous croyons qu'elle a été sincère dans sa proclamation du 13 janvier; dans ces conditions, la Belgique devait être conséquente avec elle-même et ne pas nous **imposer** un système électoral quelconque ou une forme quelconque de gouvernement. C'est au peuple congolais qu'il appartenait — et qu'il appartient — de préparer, **avec le concours technique de l'Administration**, sa propre Constitution; c'est au peuple congolais qu'il appartient également de former son propre gouvernement et ses propres assemblées par des élections **entièrement libres**.

D'un côté la Belgique nous promettait l'indépendance, donc la démocratisation du Congo, et de l'autre côté, le Ministre du Congo nous proposait un simulacre de démocratie, donc le maintien déguisé du statut colonial. Il y avait là une incompatibilité et nous voulions que les choses soient tirées au clair.

Je n'ai jamais dit que je vais marcher contre la Belgique ou que nous marcherons contre la Belgique, parce que je sais pertinemment bien, que **l'écrasante majorité** de la population belge de la métropole est contre l'oppression des Noirs : je l'ai constaté à chacun de mes voyages en Belgique. Le peuple belge de la métropole n'approuve pas du tout le statut colonial auquel est assujéti aujourd'hui le Congo, un régime d'asservissement où tout un peuple de **14 millions** d'habitants est commandé dictatorialement par une petite oligarchie économique. Je sais, pour en avoir fait personnellement l'expérience, que le peuple belge de la métropole n'a pas des visées impérialistes, et que si ça ne dépendait que de lui, nous n'au-

rions pas, nous Congolais, tous ces malheurs que nous connaissons aujourd'hui.

Nos tortionnaires sont au Congo, avec quelques tireurs de ficelle en Belgique — ceux-là qui ne visent que leurs dividendes dans de grosses sociétés coloniales et capitalistes. C'est une minorité de quelques prébendiers qui est à la base de notre calvaire.

Je sais qu'après l'indépendance du Congo, nous ferons appel à de nombreux Belges de la métropole de venir nous aider au Congo, comme beaucoup de jeunes congolais iront se spécialiser et se former en Belgique.

Partisans de l'amitié entre les peuples, nous prouverons demain — une fois notre gouvernement installé — que nous ne sommes pas des racistes ou des anti-Blancs. Les racistes, qu'ils soient Blancs ou Noirs, ne sont que des idiots : c'est la valeur humaine qui compte, le reste n'est que de la mystification.

Le Congo indépendant ne pourra pas, en ces temps modernes, vivre isolé : il doit entrer dans le concert des nations libres, dans le cadre d'une franche coopération économique et scientifique. Mais il est indispensable que le Congo puisse jouir, sans trop attendre, des prérogatives de sa souveraineté.

Notre intention, est qu'après la proclamation de notre indépendance, nous allons conclure un traité d'alliance avec la Belgique, mais sur un pied d'égalité et en toute liberté : nos deux nations indépendantes — le Congo et la Belgique — seront unies sous le signe de l'amitié et d'une collaboration fraternelle.

Telles sont nos intentions à l'égard de la Belgique. Mais les fonctionnaires coloniaux, qui ont perdu aujourd'hui la confiance des populations pour s'être toujours conduits au Congo comme dans un pays conquis, ces fonctionnaires coloniaux s'ingénient à tromper l'opinion métropolitaine : ils nous présentent comme étant des ennemis de la Belgique, alors qu'en réalité, nous ne

le sommes pas. Nous ne sommes pas contre les Belges, mais uniquement, contre les agissements des fonctionnaires coloniaux. **Ce sont eux — ces fonctionnaires coloniaux et dictateurs — qui gâchent l'amitié entre la Belgique et le Congo, ce sont eux qui aigrissent les Africains, ce sont eux qui procèdent aux tueries, ce sont eux qui bafouent journellement la dignité de l'homme noir, ce sont eux qui démoralisent les Congolais, ce sont eux qui troublent les esprits de même que la paix sociale, ce sont eux qui enlèvent à l'œuvre belge en Afrique son caractère humanitaire, ce sont eux qui donnent l'impression aux Noirs que la Belgique est une nation colonialiste.**

Cette vérité, on la camoufle : elle est camouflée par des rapports de l'Administration coloniale, elle est travestie par une chaîne de journaux édités au Congo et qui ont, pour consigne : défendre leur bailleurs de fonds, cacher la vérité, induire l'opinion métropolitaine en erreur, chanter les louanges de l'administration coloniale pour ne pas la trahir, combattre méchamment les nationalistes noirs qui condamnent les injustices des Blancs et réclament la jouissance des libertés humaines pour leurs frères, les traiter d'agitateurs, extrémistes, anti-belges, communistes, agents de Moscou, recevant des mots d'ordre d'Accra, de Guinée, etc. etc. Un théâtre bien monté, une propagande bien orchestrée et menée de concert par la radio et la presse coloniales.

Les quelques Congolais, qui se laissent corrompre, qui disent toujours des mensonges aux Blancs pour acheter leur sympathie et s'assurer de quelques petites faveurs, ceux-là qui touchent l'argent pour aller faire de la propagande anti-nationale, qui signent aveuglément des textes rédigés à l'avance, l'Administration et la presse les présentent comme « les seuls amis des Belges », les « interlocuteurs valables », les gens intelligents, les « MODERES ». Mais ces mêmes modérés, les marionnettes, une fois qu'ils se trouvent parmi les Congolais, ils disent le contraire de ce qu'ils disent aux Blancs. Ce sont des hommes à

«double visage ! Et c'est avec ces hypocrites que l'Administration et les coloniaux préfèrent traiter.

A Stanleyville notamment, tous ces hypocrites que l'Administration a toujours présentés comme des représentants valables de la population, viennent **tous** d'être balayés aux dernières élections. Nommés depuis des années Membres du Conseil de Province et du Conseil de Gouvernement, parce qu'ils étaient bons pour défendre l'Administration, les élections — qui ont « écarté » ces anciens Conseillers du Gouvernement — démontrent que ces messieurs ne représentaient nullement la population et qu'ils n'ont jamais eu la confiance de celle-ci.

Mais toutes ces vérités, l'opinion belge de la métropole les ignore : elles triompheront tôt ou tard.

12e alinéa : le Gouverneur poursuit :

- » J'ai d'abord pensé que déçu par la réponse du Ministre M. LUMUMBA avait perdu son sang-froid. Mais depuis j'ai appris
- » qu'il avait reçu à l'étranger des leçons
- » de technique révolutionnaire. J'ai personnellement la conviction que toutes ces
- » outrances étaient préméditées et que M. LUMUMBA a délibérément voulu l'émeute pour creuser entre noirs et blancs un
- » fossé de sang.

Réfutation :

C'est une accusation gratuite, mêlée de calomnies.

Le Gouverneur ne saurait fournir la moindre preuve comme quoi j'ai reçu à l'étranger des leçons de technique révolutionnaire.

Il suffit, pendant la période coloniale actuelle, qu'un Noir du Congo fasse un voyage en Europe ou dans un autre pays africain, pour qu'il soit accusé **à priori** de tous les péchés possibles et inimaginables. S'il n'est pas accusé d'aller recevoir des leçons de technique révolutionnaire — comme

le déclare le Gouverneur dans son discours, on dira qu'il est allé « vendre le Congo aux Russes, ou aux Américains ».

Depuis que j'ai pu — au prix de nombreuses entraves administratives — sortir du Congo pour assister à des réunions internationales ou pan-africaines consacrées aux problèmes de l'Afrique ou du Congo, je suis considéré par l'Administration coloniale et les fonctionnaires coloniaux, comme une brebis galeuse. Simplement par préjugé...

Mais quand les mêmes fonctionnaires, les mêmes Européens envoient certains Congolais à Rome, en Allemagne, en Amérique, en Belgique ou dans certains pays africains, ils ne les accusent pas; ils ne les accusent pas parce que ces Congolais ont reçu leur « bénédiction ».

Quand des parlementaires ou des hommes politiques belges vont en Amérique, en Russie, en France, en Egypte, en Arabie, en Chine, en Pologne, est-ce pour y recevoir des mots d'ordre ou des leçons de technique révolutionnaire ?

Est-ce commettre un péché que de sortir du Congo, pour aller apprendre, s'instruire, se former et prendre des contacts avec d'autres groupements humains ? Accuse-t-on les Blancs du Congo qui effectuent souvent des voyages à l'étranger ?

On veut faire du Congo une réserve nationale, d'où les Noirs ne peuvent sortir, de leur propre initiative, au risque de se voir traiter comme un vil espion au service de puissances étrangères. Le discours du Gouverneur, à cet égard, n'est autre chose qu'une forme déguisée de propagande pour décourager les Congolais désireux de sortir du Congo.

Le Gouverneur ne saurait pas non plus justifier sa « conviction », selon laquelle j'ai délibérément et par préméditation, voulu l'émeute pour creuser entre noirs et blancs un fossé de sang.

Est-ce moi qui avait donné ordre pour que les gendarmes européens procèdent à des massacres sur la personne des Noirs ? N'est ce pas l'Admi-

nistration qui, ne trouvant aucun moyen de m'arrêter et de noyauter mon parti, a profité de la tenue de notre Congrès pour déclencher une répression afin de pouvoir mettre la main sur moi ? Les Congolais n'ont rien fait, les membres de mon parti ne se sont livrés à aucune voie de fait. Je n'ai jamais dit à la population de se rebeller contre les pouvoirs publics. Les Congolais sont tués, avec la plus grande cruauté, parce qu'ils se sont affiliés au M. N. C., parce qu'ils ont crié : INDEPENDANCE.

Le Gouverneur avait cru que son règne était fini, parce qu'au lieu de l'acclamer, les Noirs de sa Province m'acclamaient : « Vive Lumumba ! Vive notre Ministre », il a été blessé dans son amour-propre, c'est pourquoi il a ordonné la répression ainsi que mon arrestation.

Telle est la vérité, connue de tout le monde. Telle est la vérité que le Gouverneur de Stanleyville essaie d'étouffer de toutes ses forces.

Si j'avais délibérément voulu l'émeute, pourquoi ai-je adressé un télégramme de protestation au Gouverneur de Province (télégramme auquel il ne voulut donner aucune suite) lorsque ses gendarmes commençaient à brutaliser les Congolais ?

Si j'avais voulu l'émeute, pourquoi ai-je un jour abandonné le Congrès pour amener, chez le Procureur du Roi et demander à celui-ci d'ouvrir une enquête, une personne qui avait été grièvement blessée — au moyen d'une arme — par un commissaire de police européen ?

Si je voulais l'émeute comme l'affirme le Gouverneur, — sans d'ailleurs apporter la moindre preuve, je n'aurais pas fait toutes ces démarches auprès du Gouverneur et du Procureur du Roi pour requérir leur intervention.

Rien, dans mes actes comme dans ma conduite, ne prouve que je suis un candidat émeutier.

Il est fort curieux, qu'un Gouverneur de Province, fonctionnaire public, puisse publiquement

me porter de telles accusations, dénuées de tout fondement.

La seule explication que l'on puisse donner à cette légèreté, est que le Gouverneur, devant la difficulté de justifier ses actes et le bien-fondé des massacres de Stanleyville, a cru devoir user d'un subterfuge : trouver un bouc émissaire en ma personne pour consacrer ainsi le complot qui a été savamment monté.

Jamais, en aucune occasion, je n'ai prêché la violence au sein du M. N. C. Bien au contraire, j'ai toujours condamné la violence, la brutalité et l'injustice; je ne peux pas utiliser moi-même ce que je réproouve chez les autres, notamment : la violence.

Je ne fais que déplorer amèrement les méthodes barbares que l'Administration a employées à l'égard d'une population pacifique, non armée, et qui ne lui demande qu'une chose : **la jouissance de la LIBERTE.**

Il n'y a rien qui a pu justifier l'emploi des armes contre la population; celle-ci était calme.

13e alinéa : le Gouverneur dit :

« ...Jeudi soir la réunion fut plus exaspérée
» encore. De nombreux assistants ovation-
» naient, en agitant des lances et des ma-
» chettes, et il fut question d'une descente
» vers le centre de la ville pour le lende-
» main.

Réfutation :

Jeudi, fut le 29-10-59, jour d'ouverture du Congrès extraordinaire organisé par les 5 partis politiques suivants : Centre de Regroupement Africain, dont la direction se trouve à Bukavu, Parti du Peuple, dont la direction est à Léopoldville, Fédération Générale du Congo, dont la direction est à Elisabethville, Union Nationale Ruandaise, dont la direction est au Ruanda-Urundi et le Mouvement National Congolais.

Le Congrès du M. N. C. était clôturé le 28-10-59, dans le calme le plus absolu.

A la séance d'ouverture de ce congrès extraordinaire, 6 discours furent prononcés respectivement par MM. Weregemere et Kashamura, tous deux délégués du Centre de Regroupement Africain, Alibe, du Parti du Peuple, Michel Rwagasana, Secrétaire général de l'Union Nationale Rundaïse, Emmanuel Nzuzi, délégué de l'Union de la Jeunesse du Congo, et par moi-même.

Ces différents discours étaient des exposés, faits sur l'orientation de notre programme politique.

Au cours de cette séance, il n'a jamais été question d'une « descente vers le centre de la ville pour le lendemain », c.à.d. pour la journée du 30 octobre. Il s'agit là d'une grosse imagination. Qu'allions-nous faire en ville ? Y chercher quoi ? Et pour quel but ?

Et pourtant, contrairement aux calomnies du Gouverneur, il n'y a eu aucune descente vers le centre de la ville le lendemain (le 30-10). Cette descente ne résidait que dans l'imagination du Gouverneur.

Le 30 octobre, les Congolais se trouvaient dans leur cité ; nous tenions une réunion dans une maison privée lorsque, tout d'un coup, nous avons entendu retentir des détonations de fusils : la répression était déclenchée, sans aucune raison ni explication. Quelques instants après, le quartier Mangobo où nous tenions le congrès était placé sous l'occupation militaire, des cadavres gisaient par ci par là. Il n'y a eu aucun soulèvement qui a pu justifier cette descente militaire : c'était le fruit d'un complot monté à l'avance.

Pour le Gouverneur, c'est commettre un crime que d'ovationner et de manifester de l'enthousiasme au cours d'une réunion ?

Ce que le Gouverneur appelle de l'exaspération, pour ce qui concerne notre réunion du jeudi 29 octobre, n'est qu'une manifestation de la

joie, de l'exultation, les Congolais se réjouissent en nous promettant leur total appui dans la poursuite de notre objectif : l'indépendance immédiate du Congo.

Le ralliement des masses populaires autour du M. N. C. n'a pas fait plaisir au Gouverneur et à son administration ; ils en étaient inquiets, parce que nous condamnons le régime colonial et ses conséquences.

Le Gouverneur n'a pas assisté à nos réunions ; aucun fonctionnaire ne se trouvait non plus à la séance du jeudi 29 octobre, comment le Gouverneur peut-il alors affirmer péremptoirement « qu'il a été question d'une descente vers le centre de la ville ».

C'est une invention.

Ne doutant d'aucun démenti — parce qu'il m'avait réduit au silence en me jetant en prison, le Gouverneur a sciemment induit l'opinion publique en erreur.

13e alinéa (suite) : le Gouverneur poursuit :

« La propagande du M. N. C. s'accompagne et personne ne l'ignore à Stanleyville de la formation de groupes d'intimidation qui obligent les Congolais à payer la carte M. N. C. On ne compte plus dans ce parti les adhérents obligés..

Réfutation :

C'est une affirmation gratuite. Aucun Congolais ne s'est plaint à ce jour auprès des Autorités, d'avoir été l'objet de manœuvres d'intimidation quelconques par les membres du M.N.C. Jamais une personne n'a été contrainte ou obligée à s'affilier au M.N.C.

Si nous luttons pour la LIBERTE, c'est pour que chaque citoyen congolais puisse jouir de sa liberté et de ses droits de citoyen. Cette liberté

implique, pour chaque homme, le droit de penser, de choisir, d'agir, selon les directives de sa conscience et des règles établies.

La vérité est celle-ci : malgré les brimades de l'Administration et la campagne d'obstruction dirigée contre notre Mouvement, le M.N.C. a connu et continue à connaître un succès de plus en plus grandissant. Pour nous combattre, pour endiguer la montée du M.N.C., l'Administration soutient visiblement certains partis politiques dont certains sont de sa propre inspiration, mais tous ces partis échouent lamentablement : les Congolais s'en méfient.

C'est librement que les Congolais s'affilient au M.N.C., c'est librement qu'ils payent leurs cartes, hommes et femmes.

C'est librement que toute la population a voté pour le M.N.C. et que celui-ci a remporté une victoire écrasante aux élections du 20 décembre : 90 p.c. des sièges enlevés par le M.N.C. dans toutes les communes congolaises de Stanleyville.

Les fonctionnaires ont surveillé la régularité des élections : le vote a été libre. Les insinuations du Gouverneur ne sont pas du tout fondées. Les faits sont là !

14^e alinéa : le Gouverneur dit :

« »L'agitation causée par LUMUMBA et
» ses 4 ou 5 mille « clients » habituels je-
» tait les 100 mille habitants de Stanley-
» ville dans une dangereuse inquiétude.

Réfutation :

Je n'ai créé aucune agitation. Je n'ai pas 4 ou 5 mille « clients » à Stanleyville, mais toute la population est affiliée au M.N.C. : les preuves sont là. C'est tout le peuple congolais qui réclame son indépendance et non seulement les habitants de Stanleyville. L'atmosphère politique de Stanleyville, est celle qu'on enregistre dans tous les centres du Congo : c'est le fait d'une évolution inéluctable.

15e alinéa : le Gouverneur déclare :

- » Cette nervosité gagna les détenus de la
- » prison qui s'élève au cœur même de la
- » ville et vendredi à la fin de l'après-midi,
- » 500 détenus refusèrent de regagner paisiblement leurs locaux, brisèrent les lits
- » métalliques et s'armant des barres de fer
- » ainsi récupérées se rebellèrent.

Observation :

La prison se trouve à quelques kilomètres du lieu où nous tenions le Congrès. Aucun congressiste n'a eu des contacts avec les prisonniers, personne d'entre nous n'a été à la prison. La révolte des détenus doit trouver sa cause ailleurs. Ce n'est pas la première fois que les détenus se révoltent dans la prison de Stanleyville : des cas analogues se sont déjà produits.

C'est le comble des calomnies, que de vouloir mettre sur mon compte, la rébellion des détenus.

16e alinéa : le Gouverneur poursuit :

- » Les esprits étaient survoltés. Il aurait été
- » criminel de laisser LUMUMBA et son con-
- » grès poursuivre sa campagne d'excita-
- » tion. La police fut donc chargée d'occu-
- » per le local où Patrice LUMUMBA haran-
- » guait quotidiennement les populations et
- » qui, notons-le, était une salle communale.

Réfutation :

Le Congrès M.N.C. et moi-même n'avons fait aucune campagne d'excitation. Le Gouverneur se contredit d'ailleurs, puisque dans le 4^e alinéa de son discours il dit ceci : « Le congrès commencé le vendredi 23 octobre se déroula d'une façon à peu près normale, jusqu'au mercredi soir... Et les pouvoirs publics, malgré une tension croissante, malgré certaines provocations et menaces de désordre laissèrent le congrès poursuivre ses travaux ».

Le congrès M.N.C., ouvert le 23 octobre, s'est clôturé le mercredi 28.10.59 : il n'y eut aucun incident, et l'Administration ne nous a rien reproché.

On ne pouvait plus parler du congrès M.N.C. parce qu'il fut clôturé le 28.10.59.

Le 29 octobre s'ouvrait un autre Congrès : le congrès extraordinaire organisé par 5 partis politiques nationalistes (C.E.R.E.A. - U.N.A.R. - Parti du Peuple - Fédération Générale du Congo - M.N.C.).

Le 30 octobre, **soit deux jours après la clôture du Congrès M.N.C.** et cependant que le Congrès Extraordinaire tenait ses assises, l'Administration déclenchait son opération : ce fut la répression dirigée sans aucun motif valable contre la population.

Il est donc absurde de dire — comme le dit le Gouverneur : « il aurait été criminel de laisser LUMUMBA et son Congrès poursuivre sa campagne d'excitation ».

Ce n'était pas le congrès de Lumumba, ce n'est pas Lumumba qui tenait le congrès, mais bien : le Congrès des partis politiques, organisé par les 5 partis nationalistes déjà cités. Et ces cinq partis politiques en assumaient collectivement la responsabilité.

Mais le Gouverneur, subtilement, visant toujours son but : arrêter LUMUMBA, ne parle pas du « Congrès extraordinaire des partis », ne cite pas les autres partis politiques avec qui nous tenions ce congrès ; il ne parle que de « Lumumba » comme si Lumumba personnifiait les 5 partis. Il ne parle pas des six discours prononcés au cours de ce congrès et dans la même soirée du 29/10, il ne parle que du seul discours de Lumumba.

Suivant en cela l'exemple du Gouverneur, le Parquet fait de même. C'est une manière spéciale de rendre la justice dans les colonies.

L'opinion publique noire a vainement réclamé l'envoi d'une commission parlementaire d'enquête pour établir les responsabilités, le Gouvernement belge ne donne aucune suite à cette demande. Et pour cause !

Le cartel « ABAKO-M.N.C.-P.S.A. » a, lors de son récent séjour en Belgique, demandé au Ministres du Congo l'envoi d'une commission d'enquête. Des motions analogues ont été présentées au Roi par différents groupements, au cours de son voyage d'étude au Congo.

Sa Majesté va-t-elle aussi refuser que la lumière soit faite autour de cette affaire et du massacre d'une trentaine de Congolais ?

CONCLUSION

Je ne suis, ni directement, ni indirectement, responsable des incidents de Stanleyville. Toute la population de Stanleyville plaidera cette innocence.

L'Administration ne voit pas d'un bon œil le succès que remporte le M.N.C. et qui va toujours grandissant, elle ne voit pas ce succès d'un bon œil parce que, selon l'Administration, le M.N.C. est un mouvement révolutionnaire, qui dévoile ses erreurs au grand jour.

L'Administration craint que le M.N.C., grâce à ce succès, ne soit au pouvoir ou n'ait une forte participation au pouvoir, dès la mise en place des institutions nationales et d'un gouvernement congolais. C'est pourquoi l'Administration prend toutes les mesures pour décapiter le M.N.C.

avant l'issue finale, notamment, en jetant en prison ses chefs de file.

L'Administration doit-elle se servir de la justice comme d'un instrument de vengeance privé à l'égard des leaders qui n'approuvent pas entièrement sa politique ?

Est-il opportun, qu'au moment même où nous cherchons les bases solides d'une vraie démocratie, l'Administration livre, aux leaders nationalistes, son dernier assaut de la répression ? Est-ce là vouloir l'amitié entre nos deux peuples ? Est-ce en procédant aux massacres, en nous brandissant les revolvers, les mitraillettes, les canons, que l'amitié s'établira entre les Belges et les Congolais ?

Est-il humain, qu'une administration qui se dit chrétienne et civilisée, se comporte de la sorte à l'égard des populations dont elle a pris la charge d'élever, de protéger et d'émanciper ?

Est-il équitable, qu'une administration, abusant de la force de ses armées, organise continuellement des expéditions punitives contre des populations non armées et pacifiques ? Des populations qui, durant 80 ans, ont accordé leur hospitalité aux Belges ?

Est-il raisonnable que, pour des questions d'amour-propre ou pour quelques intérêts égoïstes et privés, on foule l'intérêt général de la Nation aux pieds ?

Est-il acceptable que quelques individus, dans la poursuite de leurs intérêts personnels ou pour la sauvegarde de quelques petits privilèges mal compris, continuent à briser les liens de l'amitié entre le Congo et la Belgique ?

Est-il concevable que la Belgique, qui assume, à l'égard du CONGO, une lourde responsabilité morale sur le plan international, laisse faire ses fonctionnaires coloniaux comme ils le font aujourd'hui ?

N'est-il pas temps de crier haro sur ces ignobles actes de lèse-humanité ?

C'est dans l'amitié, sans haine, que je poursuis mon objectif, qui est : **le triomphe de la liberté et de la justice au Congo.**

Stanleyville, le 27 décembre 1959.

P. LUMUMBA

Président National du M.N.C.

Détenu à la prison de Stanleyville
pour avoir revendiqué l'indépendance du
CONGO.-

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lumumba', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible due to the cursive nature of the handwriting.

Le mythe du « sauvage » — « bon » ou « mauvais » suivant le goût du jour des puissances coloniales — sombre dans le néant.

L'homme d'Afrique — opprimé, exploité, humilié, colonisé, divisé, depuis 4 siècles — relève la tête et dévoile à l'homme de l'Europe étonné, ébloui et parfois inquiet une histoire pathétique et prodigieuse.

Les hommes de notre siècle, du siècle de la décolonisation, n'ont plus le droit, ni l'excuse, d'ignorer ce que fut, ce qu'est et ce que devient l'Afrique, le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la civilisation humaine, son apport d'une richesse exceptionnelle à la culture, le sens de sa marche irrésistible à l'indépendance et à la liberté.

L I S E Z :

BASIL DAVIDSON

LE REVEIL DE L'AFRIQUE

CHEIK ANTA DIOP

NATION NEGRE ET CULTURE

JULES CHOME

LA PASSION DE SIMON KIMBANGU

* * *

LE DRAME DE LULUABOURG

SURET CANALE

L'AFRIQUE NOIRE

SEKOU TOURE

L'EXPERIENCE GUINEENNE
ET L'UNITE AFRICAINE

* * *

LA GUINEE ET L'EMANCIPATION AFRICAINE

AIME CESAIRE

DISCOURS SUR LE COLONIALISME

MAJEHEMOUT DIOP

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES
PROBLEMES POLITIQUES EN AFRIQUE NOIRE

JACQUES ARNAULT

PROCES DU COLONIALISME

* * * * *

CONFERENCE DE SOLIDARITE
DES PEUPLES AFRO-ASIATIQUES

* * *

IIème CONGRES DES ECRIVAINS ET
DES ARTISTES NOIRS

I. L'Unité des Cultures Négro Africaines

Editeurs Responsables

Jacques Yerna
26, rue Simon Radoux, Liège

Jean Godin
140, rue du Centenaire, Chenée

Daisy Lenaerts
2, rue des Cerisiers, Fléron

Marcel Levaux
89, rue Hoignée, Cheratte

